

DELEGATION PROVINCIALE DE L'EST

DELEGATION DEPARTEMENTALE
DE BOUMBA ET NGOKO

SERVICE DEPARTEMENTAL
DU CADASTRE

ATTESTATION DE MESURE DE SUPERFICIE

REPERAGE : Situation de la concession : (UFA N° 10.009)
Département de BOUMBA ET NGOKO
Arrondissements de YOKADOUMA,
MOLOUNDOU

Carte de référence : 1/200 000è ISH MOLOUNDOU
Feuille n° NA-33-XVI

Outil de travail : Micro Images TNT mips

DEFINITION DES LIMITES DE LA CONCESSION

Le point de repère R se situe sur le point de confluence du fleuve SANGHA et de la rivière Goboumo.

- Du point R, suivre en amont le cours de la rivière Goboumo sur une distance de 7,6 km pour atteindre le point A dit de base, situé sur la confluence de la rivière Goboumo et d'un affluent non dénommé.

AU SUD :

- Du point A dit de base, suivre en amont l'affluent non dénommé sur une distance de 6 km pour atteindre le point B situé sur une source, équivalent au point A de l'UFA 10.010 ;

- Du point B, suivre une droite de gisement 321° sur une distance de 1 km pour atteindre le point C situé sur une source d'un cours d'eau non dénommé, équivalent au point B de l'UFA 10.010 ;

- Du point C, suivre en aval ce cours d'eau sur une distance de 3,2 km pour atteindre le point C' situé sur un confluent, équivalent au point B' de l'UFA n°10.010 ;

- Du point C', suivre en amont l'autre bras du même cours d'eau sur une distance de 7,2 km pour atteindre le point D, situé sur une source, équivalent au point C de l'UFA 10.010 ;



- Du point D, suivre une droite de gisement 286° sur une distance de 3,2 km pour atteindre le point E, équivalent au point D de l'UFA 10.010 ;

- Du point E, suivre une droite de gisement 261° sur une distance de 2,6 km pour atteindre le point F, équivalent au point E de l'UFA 10.010 ;

- Du point F, suivre une droite de gisement 324° sur une distance de 9,7 km pour atteindre le point G, équivalent au point F de l'UFA 10.010 ;

- Du point G, suivre une droite de gisement 288° sur une distance de 2,9 km pour atteindre le point H, équivalent au point G de l'UFA 10.010 ;

- Du point H, suivre une droite de gisement 224° sur une distance de 2,1 km pour atteindre le point I, équivalent au point H de l'UFA 10.010 ;

- Du point I, suivre une droite de gisement 270° sur une distance de 3,2 km pour atteindre le point J, équivalent au point I de l'UFA 10.010 ;

- Du point J, suivre une droite de gisement 236° sur une distance de 1,7 km pour atteindre le point K, équivalent au point J de l'UFA 10.010 ;

- Du point K, suivre une droite de gisement 271° sur une distance de 1,3 km pour atteindre le point L situé sur un bras du cours d'eau dénommé Moabo, équivalent au point K de l'UFA 10.010 ;

- Du point L, suivre en aval ce bras sur une distance de 0,7 km pour atteindre le point L' situé au confluent de ce bras et du cours d'eau Moabo, équivalent au point K' de l'UFA n°10.010 ;

- Du point L, suivre en amont le cours d'eau Moabo sur une distance de 6,7 km pour atteindre le point M, situé sur un petit confluent, équivalent au point L de l'UFA 10.010 ;

- Du point M, suivre une droite de gisement 270° sur une distance de 0,7 km pour atteindre le point N situé sur une source d'un cours d'eau non dénommé, équivalent au point M, de l'UFA 10.010 ;

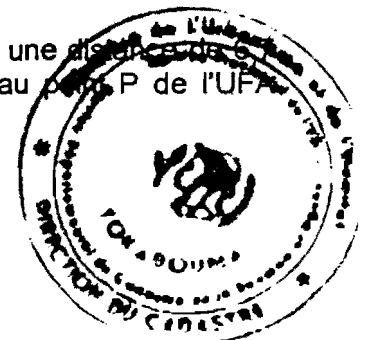
- Du point N, suivre en aval ce cours d'eau non dénommé sur une distance de 8,4 km pour atteindre le point O situé sur la confluence de ce cours d'eau et d'un affluent non dénommé de la Lokomo, équivalent au point N de l'UFA 10.007 et au point N de l'UFA 10.010.

A L'OUEST :

- Du point O, suivre en amont l'affluent non dénommé de la Lokomo sur une distance de 26 km pour atteindre le point P, situé sur la confluence de cet affluent et d'un cours d'eau non dénommé, équivalent au point O de l'UFA 10.007 et au point Q de l'UFA 10.008 ;

AU NORD :

- Du point P, suivre en amont le cours d'eau non dénommé sur une distance de 6 km pour atteindre le point Q situé sur un petit confluent, équivalent au point P de l'UFA 10.008 ;



- Du point Q, suivre une droite de gisement 95° sur une distance de 2,6 km pour atteindre le point S, équivalent au point O de l'UFA 10.008 ;

- Du point S, suivre une droite de gisement 58° sur une distance de 2 km pour atteindre le point T, équivalent au point N de l'UFA 10.008 ;

- Du point T, suivre une droite de gisement 122° sur une distance de 1,4 km pour atteindre le point U, équivalent au point M de l'UFA 10.008 ;

- Du point U, suivre une droite de gisement 207° sur une distance de 1,1 km pour atteindre le point V, équivalent au point L de l'UFA 10.008 ;

- Du point V, suivre une droite de gisement 84° sur une distance de 1,9 km pour atteindre le point W, équivalent au point K de l'UFA 10.008 ;

- Du point W, suivre une droite de gisement 68° sur une distance de 3 km pour atteindre le point X, équivalent au point J de l'UFA 10.008 ;

- Du point X, suivre une droite de gisement 55° sur une distance de 2 km pour atteindre le point Y, équivalent au point I de l'UFA 10.0018 ;

- Du point Y, suivre une droite de gisement 115° sur une distance de 0,8 km pour atteindre le point Z, équivalent au point H de l'UFA 10.008 ;

- Du point Z, suivre une droite de gisement 168° sur une distance de 1,7 km pour atteindre le point A₁, équivalent au point G de l'UFA 10.008 ;

- Du point A₁, suivre une droite de gisement 73° sur une distance de 3,2 km pour atteindre le point A₂, équivalent au point F de l'UFA 10.008 ;

- Du point A₂, suivre une droite de gisement 94° sur une distance de 1,9 km pour atteindre le point A₃, équivalent au point E de l'UFA 10.008 ;

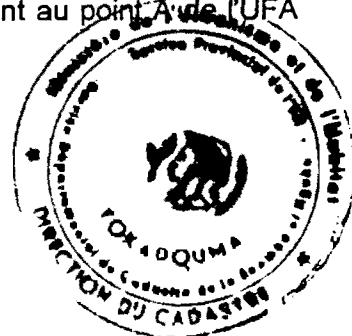
- Du point A₃, suivre une droite de gisement 98° sur une distance de 4,8 km pour atteindre le point A₄ situé sur un petit confluent équivalent au point D de l'UFA 10.008 ;

- Du point A₄, suivre en aval le cours d'eau non dénommé sur une distance de 7,5 km pour atteindre le point A₅ situé sur un confluent, équivalent au point C' de l'UFA n°10.008 ;

Du point A₅, suivre en amont le bras en direction du Nord puis de l'Est sur une distance de 1,5 km pour atteindre le point A₆ situé sur une source, équivalent au point C de l'UFA 10.008 ;

- Du point A₆, suivre une droite de gisement 81° sur une distance de 0,5 km pour atteindre le point A₇ situé sur une source d'un affluent de la rivière Goboumo équivalent au point B de l'UFA 10.008 ;

- Du point A₇, suivre en aval l'affluent non dénommé de la rivière Goboumo sur une distance de 4,5 km pour atteindre le point A₈ situé sur la confluence de cet affluent et de la rivière Goboumo, au niveau de la frontière internationale, et équivalent au point A de l'UFA 10.008.



A L'EST :

- Du point A8, suivre en aval la rivière Goboumo sur une distance de 32 km le long de la frontière pour rejoindre le point A dit de base.

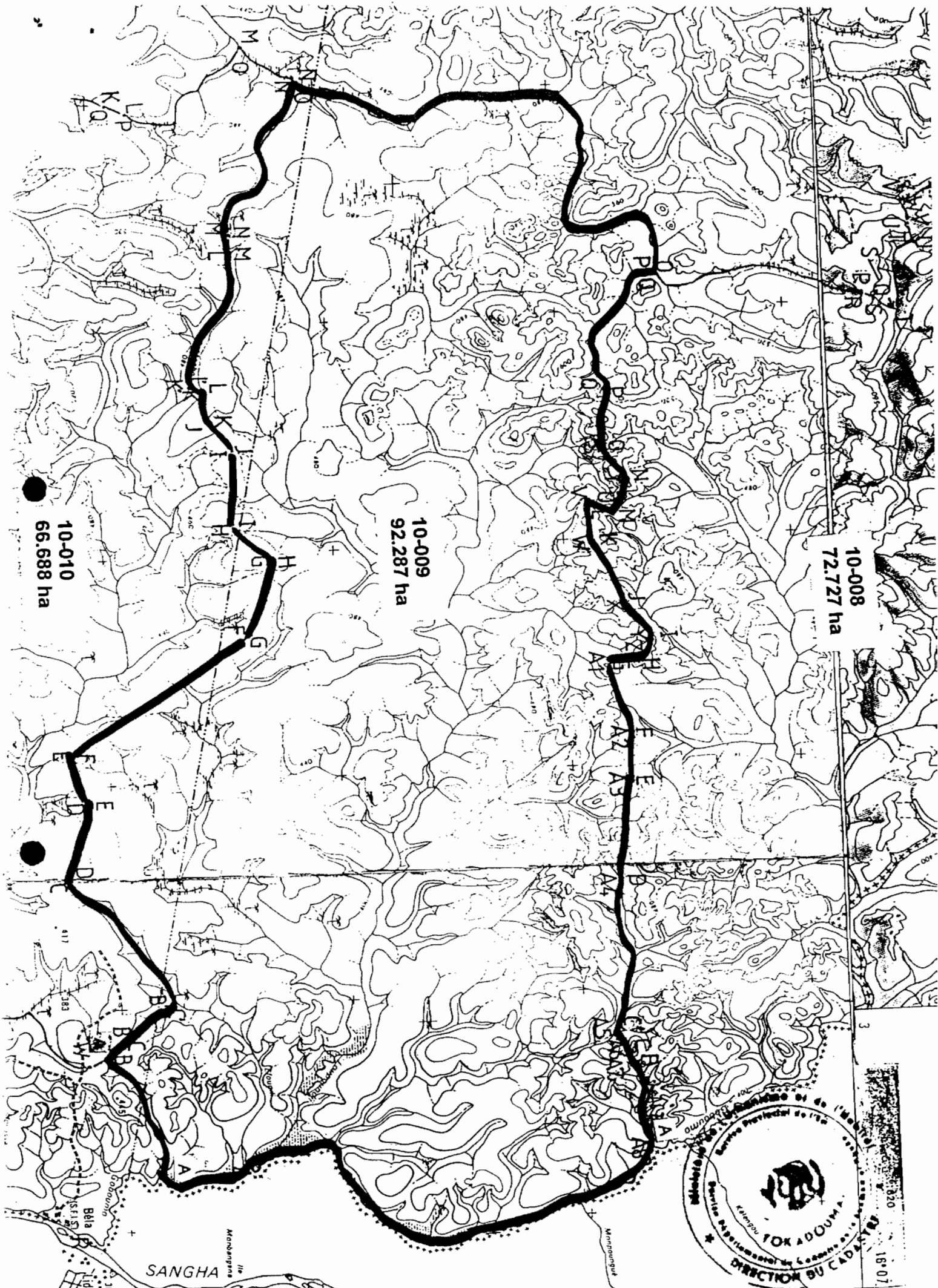
La zone ainsi circonscrite couvre une superficie de 92 287 ha (quatre vingt douze mille deux cent quatre vingt sept hectares).

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.



Fait à Yokadouma, le 9 FEV. 2001

Louis-Raymond BOGAM MELANGUE
Ingénieur des Travaux du Cadastre
Option Télédétection et SIG



10-010
66.688 ha

10-009
92.287 ha

10-008
72.727 ha



SANGHA

Mankangpa

Mankangpa

18-07